

N°11 novembre 2014



Les infos *Flash*

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 définit les principes de la rénovation du recensement. Le recensement devient une compétence partagée de l'État et des communes. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite ensuite les questionnaires, établit et diffuse les chiffres de population légale de chaque collectivité territoriale et de chaque circonscription administrative.

La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquêtes annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants sont désormais recensées une fois tous les cinq ans, par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé. On notera, au passage, qu'une personne vivant dans l'une de ces communes sera recensée très régulièrement une fois tous les cinq ans, aussi longtemps qu'elle ne déménagera pas. La commune de Mey, recensée en 2010, fait donc l'objet d'un nouveau recensement en 2015.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Chacun aura donc compris les enjeux de cette opération qui se déroulera au début de l'année prochaine !

Le conseil municipal en bref

Le conseil municipal s'est réuni le 29 octobre 2014.

Dans le cadre du recensement de la population de Mey qui aura lieu en 2015, Patrice BOURCET, a été nommé Coordinateur Communal et Josyane RODRIGUES, Agent Recenseur.

Pour la location de la chasse communale, la convention de chasse négociée de gré à gré a été signée avec M. CUEILLETTE pour la période 2015/2024 aux mêmes conditions que la précédente.

Date du prochain conseil : le 17 décembre 2014

GISINGEN

Le dimanche 16 novembre prochain, vous êtes cordialement invités par la municipalité de **GISINGEN**.

Nous vous attendons Place de l'Eglise à **9h15** pour un départ en convoiturage.

Une messe sera célébrée à **10h30**, suivie d'une commémoration au cimetière et enfin vous serez attendus autour d'un repas convivial offert par la municipalité de GISINGEN (boissons non comprises)

Vous en avez assez de chauffer les petits oiseaux

Lorsque l'on parle de lutter contre le changement climatique et d'économiser l'énergie, il est trois questions primordiales à se poser : mon logement est-il bien isolé ?

Quels moyens ai-je à ma disposition pour le savoir ?

Et comment y remédier le cas échéant ?

Metz Métropole nous propose une solution originale et entièrement gratuite pour y répondre : une balade thermographique.



Il s'agit d'une promenade d'une heure et demie, réalisée dans la commune et guidée par un conseiller Info Énergie de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays messin. Caméra thermique en main, il traquera les fameux « ponts thermiques », c'est-à-dire ces zones par où la chaleur s'échappe de votre logement. À noter que cette balade thermographique s'effectuera en période de chauffe, toujours en début de matinée (8 h, 8 h 30), car c'est avant un éventuel rayonnement solaire que les meilleurs résultats sont obtenus. À l'issue de la balade, une réunion de restitution sera organisée, où les images de vos habitations vous seront présentées.

Un dialogue pourra alors s'engager avec le conseiller Info Énergie, afin de déterminer quelles actions les plus efficaces sont à entreprendre pour renforcer l'isolation thermique des logements, allant du simple geste de la vie quotidienne à d'éventuels travaux. Vous pourrez également recevoir l'image numérique infrarouge effectuée durant la balade.

Pour profiter gratuitement de ce service, rien de plus simple : il suffit de contacter votre mairie afin de s'inscrire. Elle se chargera ensuite d'organiser le parcours en fonction du nombre de participants et de contacter l'ALEC du Pays messin. Les balades thermographiques se dérouleront entre novembre 2014 et février 2015. Si vous êtes intéressés, le bulletin d'inscription est à retirer en Mairie.

En bref

ASSOSMEY

Samedi 22 novembre à 20 H,
Soirée « Beaujolais Nouveau »

CARNET ROSE

Cindy BLOUET, la Secrétaire de Mairie a mis au monde une adorable petite fille nommée Eryne le 30 octobre dernier. Nous souhaitons la bienvenue à Eryne et félicitons les parents et sa grande sœur Sélène.

SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord

Depuis plusieurs années, le SIVOM des cantons de Vigy et Montigny-Nord organise un concours des illuminations de Noël.

Dotés de nombreux prix, ce concours est ouvert à tous les habitants des communes du SIVOM.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire, sont invitées à se faire connaître en téléphonant au secrétariat du SIVOM au **03 87 77 91 27** avant le **19/12/14** ou de préférence par mail à l'adresse suivante : metis.57@orange.fr

Le jury se déplacera entre le 19 et le 23/12 pour examiner les réalisations des candidats.